

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article791>



Education au Développement Durable



Aires Terrestres Educatives (ATE) labellisation et inscriptions

- QUOI DE NEUF ? - Appels à projet, Concours -



Date de mise en ligne : mardi 18 avril 2023

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés

Les [Aires Terrestres Educatives \(ATE\)](#), programme pédagogique proposé par l'[Office français de la biodiversité \(OFB\)](#), permet depuis de nombreuses années à des **classes des cycles 3 et 4 (du CM1 à la 3e)** d'entrer dans une **démarche scientifique en lien avec l'EDD sur un territoire de proximité**.

Ce travail d'**éducation à l'éco-citoyenneté** dans lequel les élèves sont force de proposition, a vocation à durer sur le long terme. L'enseignant (« Le/La porteur de dossier ») qui travaille avec l'accompagnement d'une structure experte, reste le responsable pédagogique dans cette co-construction.

La mise en place d'une ATE nécessite au préalable **3 étapes** :

- **Identifier une structure** (« Le référent ») qui peut accompagner le projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités, ...
- **Se rapprocher de la commune** pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'aire éducative (le choix final revient aux élèves)
- **Évaluer le coût du projet** avec le référent afin de lancer des **demandes de financement**

Pour en savoir plus, vous pouvez également vous rendre sur le [WIKI des aires éducatives](#).

Dates inscriptions 2023 pour la création ou le renouvellement d'une ATE

Vous trouverez [toutes les informations dans la rubrique dédiée du WIKI](#).

1er juin : Ouverture des inscriptions pour les porteurs de projets d'ATE

15 septembre : Clôture des inscriptions

6 octobre : Finalisation du traitement des inscriptions par les GRAE et annonce des résultats

La demande est à déposer sur sage.ofb.fr

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche d'inscription, **un webinaire est prévu le mercredi 3 mai de 14h-15h**.

Lien de connexion : <https://ofb-fr.zoom.us/j/92321018469>

Dates pour les appels à projet 2023 (demandes de financement)

L'appel à projet de l'OFB est divisé en deux phases distinctes :

1ère phase.

Pour les anciens porteurs de projet, qui ont déjà participé au programme l'année dernière

28 avril : Ouverture AAP (1ère phase)

26 mai : Clôture AAP (1 ère phase)

Du 1er au 30 juin : Évaluation des dossiers par les GRAE

Juillet : Annonce des résultats

Septembre : Versement des subventions

2ème phase.

Pour les nouveaux porteurs de projet qui n'ont pas participé

1er juin : Ouverture AAP (2ème phase)

15 septembre : Clôture AAP (2ème phase)

Du 21 septembre au 6 octobre : Évaluation des dossiers par les GRAE

Octobre : Annonce des résultats

Décembre : Versement des subventions

La demande est à déposer sur sagae.ofb.fr

La labellisation ATE 2023

La demande de labellisation intervient à **la fin de l'année de travail sur l'ATE.**

Elle n'est obligatoire que pour les équipes ayant bénéficié d'une subvention de l'OFB.

La demande est à déposer sur sagae.ofb.fr

Pour vous accompagner dans cette demande, vous trouverez [toutes les informations dans la rubrique dédiée du WIKI.](#)

vous pouvez aussi consulter le webinaire « labellisation des projets en cours » du 29 mars dont l'enregistrement est disponible sur le wiki : <https://ame.afbiodiversite.fr/doku.php>

Cette vidéo donne des éléments très concrets sur l'intérêt de la labellisation ATE.

Dès maintenant, vous pouvez déposer votre dossier

26 mai : Clôture du dépôt des dossiers

16 juin ; Résultat labellisation pour les porteurs de projets

Pour toutes demandes, n'hésitez pas à nous contacter !

edd-academie.chez.ac-lyon.fr